

## A RAPPORTER A LA RENTREE

- 1) Pour les nouveaux : dossier scolaire et certificat de radiation de l'école précédente.
- 2) Pour les enfants ayant une allergie alimentaire : fournir un PAI ou son renouvellement ainsi que les médicaments. (demander un exemplaire au secrétariat)
- 3) En cas de divorce, fournir le jugement.
- 4) Assurance scolaire et extra-scolaire : l'établissement prend à sa charge une assurance individuelle pour tous les élèves auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.

**IMPORTANT** : Nous vous demandons de faire un **courrier ou un Email pour toutes les modifications** de forfaits cantine/étude/garderie, de n° de téléphone etc....en particulier pour les enfants commençant une activité après la rentrée. ([secretariatecole@isc-vdb.fr](mailto:secretariatecole@isc-vdb.fr)). Sauf en cas d'extrême urgence, nous vous remercions de ne pas appeler l'école entre 12h et 13h (le secrétariat est fermé).